

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Catherine LARRIEU

Objet de la
délibération :

ENFANCE

-

Subvention
exceptionnelle à
l'association des
parents d'élèves

-

Exercice 2026

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN
Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION
Catherine LARRIEU à Alain LAFON

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

La Présidente et les membres bénévoles de l'association des parents d'élèves des trois écoles publiques de la commune souhaitent organiser une grande fête, le vendredi 12 juin 2026, pour tous les élèves scolarisés.

En avril, la présidente a transmis, le détail des festivités et sollicite le versement d'une subvention supplémentaire.

Au vu des nombreuses prestations qui seront proposées aux enfants : balade en poney, jeux géants et spectacle, Monsieur le Maire propose de verser une aide supplémentaire d'un montant de 500€, afin que l'association puisse équilibrer les dépenses liées à cette grande fête, dont les bénéfices serviront à financer les projets de sorties scolaires, des trois écoles publiques.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a déjà versé une subvention d'un montant de 500€.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle supplémentaire d'un montant de 500€.

*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle, à l'association des parents d'élèves, pour financer l'achat des festivités organisées, au cours de la fête des écoles du vendredi 12 juin 2026, d'un montant de 500€
- DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé » ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier et procéder au versement de ces subventions.

Le Maire,
Christophe



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Martine Chassagne.